



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

07 JUIN 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 29 mai 2024 (convocation du 15 mai 2024)**

Aujourd'hui vingt neuf mai deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/03/09P

**TARIFS 2024 : NOUVEAU PRODUIT TARIFAIRE PREFERENTIEL :
PRECISION**

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la délibération 2023/06/01P le 15 novembre 2023 relative aux tarifs 2024.

Cette délibération créait un nouveau produit tarifaire expérimental préférentiel réservé aux abonnés titulaires de la carte européenne de stationnement ou CMI leur permettant de bénéficier d'une réduction de 40 % sur le prix normal de l'abonnement résident ou permanent.

Il convient de préciser que seuls les titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion (CMI) **stationnement** peuvent bénéficier de cette réduction.

Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mai 2024

Pour expédition conforme

Le Président

Christophe DUPRAT